



Bulletin d'Adhésion 2018

PHOTO 1

Association loi 1901 - Fondée en 1996

Objet : promotion de la Course à pied et Marche Nordique

Objectifs : valeurs sportives et convivialité

PHOTO 2

Pour tous les adhérents, même ceux inscrits les années précédentes, remplir intégralement la fiche de renseignements ci-dessous

	ADHERENT 1		ADHERENT 2	
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Adresse				
Ville				
N° Permis de conduire				
Téléphone fixe				
Téléphone mobile				
Email				
Activité(si vous pratiquez les 2 Cocher l'activité principale)	Course Pédestre	Marche Nordique	Course Pédestre	Marche Nordique

Pour l'année 2018 Adhésion individuelle : 20 € Adhésion couple : 30 € Chèque à l'ordre de Nieul Airpur
(Pour les inscriptions à partir du 1 juillet de l'année en cours : Adhésion individuelle : 10€ Adhésion couple : 15€)

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un **traitement informatique** et sont destinées au secrétariat de l'association ainsi qu'à l'établissement d'un annuaire en ligne à accès restreint par mot de passe. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la délibération N° 2010-229 du 10 juin 2010, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, modification, retrait total ou partiel de celles-ci, veuillez vous adresser à : Marie ROBIN (bora017@hotmail.fr), (chargé du droit d'accès informatique).

Droit à l'image : J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure, prises dans le cadre des activités sportives et extra-sportives de l'association, puissent être utilisées à des fins d'informations associatives

Les photos pourront être publiées sur le site internet <http://www.nieulairpur.com>

En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

L'accord de publication des coordonnées définies ci-dessus et des images du ou des adhérents est considéré tacite à défaut de réponse dans un délai de 30 jours. (Celui-ci court à compter de l'AG du 5. janvier 2018, pour les renouvellements ou de la date d'adhésion pour les nouveaux adhérents.

Merci de joindre « un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied et marche nordique en compétition » daté de moins d'un an à la date de l'assemblée générale du 05 janvier 2018, que tu pratiques ou non de la compétition.

Nouveau : Lors des séances d'entraînement au cours desquelles la visibilité est réduite, je m'engage à m'équiper d'accessoires (gilet réfléchissant, lampe frontale, ...) me permettant de voir et d'être vu.

Signatures obligatoires	ADHERENT 1 "Lu et approuvé".	ADHERENT 2 "Lu et approuvé".
Date :		Date :